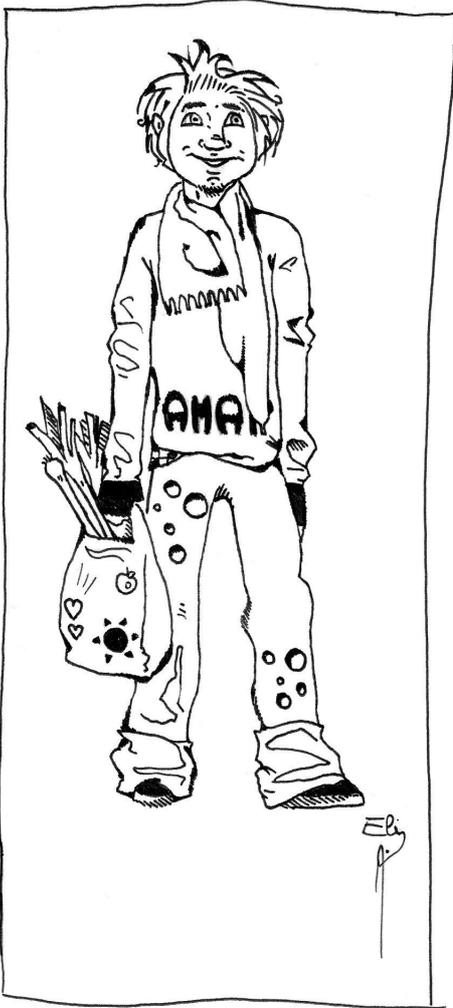




CHARTRE DU BON SERAPHIN

Adhérent(e) de l'AMAP, je fais maintenant partie des **Consomm'acteurs** de Senlis ;



Je vérifie sur le site CAMAP 44 les distributions prévues pour la semaine en cours et les renouvellements de contrats ;

Si j'arrive avant 18h30, je participe à l'installation même si je ne suis pas inscrit(e) pour la permanence ;

J'apporte mes propres cabas et sacs pour récupérer mes produits et je range la caisse vide avec les autres, sur le coté. Je n'oublie pas de signer les feuilles d'émargement ;

Comme j'ai conscience qu'il s'agit du partage de la récolte et non d'un marché, je prends ce qui me tombe sous la main en faisant confiance au hasard (je ferme les yeux si c'est trop difficile !)

Si j'ai des réclamations, je n'hésite pas à contacter le ou la référent(e) du contrat concerné. Nous sommes à l'écoute les uns des autres, pour faire avancer l'AMAP dans le bon sens ;

Je respecte la Charte de la Permanence : j'assure la permanence au moins 3 jours (18h-20h) ou 6 heures (18h-19h, 19h-20h) par an, j'arrive à 18h00 ces jours-là et ne repars qu'une fois le matériel et la salle rangée vers 20h ;

Pendant mes congés ou en cas d'absence, je m'arrange avec mes amis, voisins, collègues ou autres adhérents de l'AMAP pour récupérer mon panier ; je peux utiliser le troc-panier en collant un post-it lors d'une distribution sur le tableau prévu à cet effet ;

Je participe aux réunions de l'AMAP : réunions de fin de saison et assemblées générales ; je peux même m'engager plus en proposant mes services au conseil d'administration (gestion du site internet, référent(e) contrat...) ;

J'essaie de me rendre disponible pour visiter les exploitations de mes producteurs lors des visites proposées par l'AMAP et je participe dans la mesure de mes disponibilités aux ateliers pour aider les producteurs ;